

Lettre d'information du réseau

- février 2017 -

Fédération

*Contribution de la FRAAP sur la politique de la région Île de France en faveur des arts plastiques
Formation professionnelle des artistes-auteurs : réunions d'information
Séminaire au Cube « Professionnaliser sa pratique artistique »
Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA)*

Réglementation

Actualité sociale pour les associations employeuses (mutuelle santé, Compte personnel de prévention pénibilité, suivi médical)

Adhérents

Nouveaux membres de la FRAAP

Agenda

*Leçon inaugurale de la chaire d'économie solidaire du CNAM, 6 mars, Paris
« Des hospitalités urbaines ? Recherches et créations artistiques au cœur des migrations », du 8 au 10 mars, Tours
« Création artistique et territoires », du 22 au 24 mars 2017 à Rennes*

Publications web

À lire, à écouter et à voir

Contribution de la FRAAP sur la politique de la région Île de France en faveur des arts plastiques

En début d'année, le conseil régional Île de France a entamé une concertation avec des représentants du secteur culturel pour la construction des politiques publiques culturelles de la région. N'ayant pas été identifiées ni invitées à y participer, un certain nombre d'associations membres de la FRAAP en Île de France ont néanmoins apporté leur contribution pour le secteur des arts visuels. Voici le document envoyé à la région Île de France par le collectif FRAAP Île de France.

[Lien vers la contribution écrite](#)

Réunions d'information sur la formation continue des artistes-auteurs

Représentant les diffuseurs associatifs, la FRAAP siège au sein du conseil de gestion et des commissions thématiques de l'Afdas en charge du fonds de formation professionnelle des artistes-auteurs. Des réunions d'information ont été proposées depuis 2014 dans certaines villes de France mais, afin que ce fonds profite pleinement aux artistes-auteurs qui y ont droit, la FRAAP va monter un partenariat avec l'Afdas et les associations volontaires pour accueillir des réunions d'information.

Vous pouvez contacter Camille (information@fraap.org) à ce sujet.

« Professionnaliser sa pratique artistique », séminaire au Cube (Issy les Moulineaux), 28 février 2017

La FRAAP sera présente à ce séminaire organisé au Cube pour y aborder l'expérience de réseaux et d'associations d'artistes et leur rôle dans la représentation politique.

Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA)

Le FDVA est un dispositif financier de l'État pour la formation de bénévoles associatifs. Un appel à projet national et des fonds régionaux sont publiés [sur le site dédié](#). A l'heure actuelle, ont été publiés l'appel à projet national et quasiment tous les appels régionaux. Comme nous vous l'annoncions le mois dernier, nous ne sommes pas en mesure de pouvoir proposer des temps de formation avec le dispositif national FDVA.

Néanmoins, afin de valoriser les actions régionales qui pourraient être portées en région, nous vous proposons de nous communiquer les projets FDVA retenus et portés par vous, afin d'en faire part à l'ensemble des membres de la FRAAP (et au-delà). N'hésitez donc pas à nous faire part de vos projets FDVA en envoyant un mail à Camille (information@fraap.org)

Actualité sociale pour les associations employeuses

Tout employeur du secteur privé est notamment tenu de proposer une mutuelle santé d'entreprise, de déclarer annuellement l'exposition de leur-s salarié-e-s à la pénibilité, et de respecter de nouvelles règles pour le suivi médical.

La mutuelle santé d'entreprise :

Même dans le cas où le chèque emploi associatif est utilisé au sein de l'association pour la gestion de l'emploi (voir à ce sujet notre [article sur le chèque emploi associatif](#)), tout employeur doit proposer une couverture complémentaire santé collective à ses salariés (sauf ceux qui en ont déjà une), en complément des garanties de base d'assurance maladie de la Sécurité sociale. L'assureur peut être choisi librement par l'employeur qui négocie auprès de lui un contrat d'assurance. Cette démarche est donc complémentaire à la gestion de la paie et aux déclarations sociales gérées par le chèque emploi associatif.

Informations supplémentaires sur la mutuelle santé [dans notre article en ligne](#).

Déclaration des facteurs de pénibilité :

Les employeurs doivent déclarer annuellement si certains de leurs salariés sont concernés par les facteurs de « risques professionnels liés à des contraintes physiques marquées, à un environnement physique agressif ou à certains rythmes de travail, susceptibles de laisser des traces durables, identifiables et irréversibles sur la santé » prévus par l'[article L4161-1 du code du travail](#). Le [décret 2014-1159 du 9 octobre 2014](#) relatif à « l'exposition des travailleurs à certains facteurs de risque professionnel au-delà de certains seuils de pénibilité et à sa traçabilité » liste 10 facteurs de pénibilité dont les « manutentions manuelles de charges » et les « postures pénibles » qui peuvent donc concerner les travailleurs employés dans nos associations. Lever ou porter une charge unitaire de 15 kg plus de 600 heures par an, pousser ou tirer une charge unitaire de 250 kg plus de 600 heures par an sont notamment deux exemples de situations devant faire l'objet d'une déclaration d'exposition.

Il est à noter que pour cette déclaration d'exposition, l'employeur peut solliciter le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).

Si l'un des salariés se trouve dans une situation d'exposition, l'employeur doit faire une déclaration annuelle d'exposition aux risques via la DADS (déclaration annuelle des données sociales) et à partir de 2017 via la DSN (déclaration sociale nominative), et mentionner ce risque dans le document unique d'évaluation des risques professionnels.

Ce sont les caisses de retraite qui collectent la cotisation de base (son taux est fixé à 0,01 % de la rémunération brute versée après le 1er janvier 2017) qui est à payer pour tout salarié même lorsque le salarié n'est pas exposé à un facteur de pénibilité.

Plus d'information sur les facteurs de pénibilité et sur le compte personnel de prévention de la pénibilité, sur les principes de paiement des cotisations, etc : [instruction n° DGT/DSS/SAFSL/2016/178 du 20 juin 2016 relative à la mise en place du compte personnel de prévention de la pénibilité](#)

Suivi médical des salariés :

Mis en application depuis le 1er janvier 2017, le [décret n°2016-1908 du 27 décembre 2016](#) relatif à la modernisation de la médecine du travail n'impose plus une visite médicale d'embauche mais une « visite d'information et de prévention » devant être réalisée dans les trois mois suivant la prise de poste, sauf pour les salariés ayant déjà bénéficié d'une visite dans les cinq dernières années et qui en sont donc

exonérés.

Le suivi individuel de l'état de santé des travailleurs est également assuré par des examens de reprise du travail, « après un congé de maternité, une absence pour cause de maladie professionnelle, une absence d'au moins trente jours pour cause d'accident du travail, de maladie ou d'accident non professionnel » (Art. R. 4624-31 du décret)

Adhérents

Les demandes d'adhésion d'associations sont examinées par le Conseil d'Administration de la FRAAP. **La prochaine réunion du CA aura lieu le 4 mars 2017.**

À l'heure actuelle, plus de 70 associations ont déjà renouvelé leur adhésion. Et vous, où en êtes-vous ?

En renouvelant votre adhésion, vous contribuez à maintenir votre engagement et votre soutien aux travaux menés par la FRAAP pour la structuration professionnelle de l'ensemble de notre secteur.

Télécharger la fiche d'adhésion

Agenda

Leçon inaugurale de la chaire d'économie solidaire du CNAM, 6 mars, Paris

Jean-Louis Laville donnera une conférence inaugurale sur le thème « économie sociale et solidaire, histoire et actualité des rapports entre solidarité et économie », le 6 mars à 16h30 au CNAM, aux côtés de Patricia Coler (déléguée générale de l'Ufisc) et Claude Alphandéry (président d'honneur du Labo de l'ESS et de France active).

[Lien vers le programme](#)

« Des hospitalités urbaines ? Recherches et créations artistiques au cœur des migrations », du 8 au 10 mars, Tours

Conférences-débats et atelier organisés par le Polau (Pôle des arts urbains) : en quoi la « crise des migrants » vient-elle bouleverser et enrichir nos territoires ? Comment peut-on s'autoriser un débat et des actions impliqués ? Une vingtaine de chercheurs et artistes apportent leurs points de vues sur les politiques d'hospitalité, les termes et formes déployés et, plus largement, sur la manière dont les migrations inventent nos nouvelles urbanités.

[Lien vers le programme](#)

« Création artistique et territoires », du 22 au 24 mars 2017 à Rennes

Ce colloque s'inscrit dans le cadre du lancement du pôle « Arts & Création » de la Maison des Sciences de l'Homme en Bretagne. Il s'articulera autour de cinq ateliers en lien avec la thématique « Création artistique et territoires » : territoires des publics, territoires des artistes, territoires des institutions, territoires des œuvres, territoires des

représentations. L'ensemble des sessions se déroulera à la Maison des Sciences de l'Homme en Bretagne.

[Programme complet](#)

Publications web

À lire :

Au Québec, « **Le milieu culturel lance une campagne pour un soutien aux emplois culturels** »

[Lien vers l'article du RCAAQ](#)

« **Le revenu universel, de base, inconditionnel... : une fausse bonne idée ?** », communiqué du Collectif des Associations Citoyennes

[Lien vers le communiqué du CAC en ligne](#)

[Lien vers des ressources compilées par le CAC](#)

[Lien vers les compte-rendu](#) des ateliers de la journée « quelles réponses à la marchandisation du social » organisée par le CAC le 13 janvier dernier, avec notamment un atelier « Focus sur le revenu minimum d'existence et les territoires zéro chômeurs »

« **Éducation artistique et culturelle : l'impulsion intercommunale, clé de voûte du dispositif** », Le courrier des maires, 8 février 2017

[Lien vers l'article en ligne](#)

« **Les territoires de l'éducation artistique et culturelle** », rapport au Premier ministre établi par Sandrine Doucet, janvier 2017. Députée de la Gironde, Sandrine Doucet, dans le cadre de sa mission temporaire auprès des ministres Najat Vallaud-Belkacem, Audrey Azoulay et Patrick Kanner, ayant pour objet la valorisation et l'évaluation de la mise en œuvre des pratiques artistiques et culturelles au profit des projets éducatifs territoriaux (PEDT) des écoles des quartiers prioritaires, en lien avec les associations locales, par le biais de contrats de ville

[Lien vers le rapport](#)

« **Ce que sèment les capitales européennes de la culture** », journal de Culture & Démocratie, janvier 2017

[Lien vers le Journal](#)

À voir :

« **Du pain sur la planche** », vidéo d'Astrid Bachoux, sur la représentation du travail d'artiste plasticien. Durée : 1h16

[Lien vers la vidéo \(Youtube\)](#)

« **L'entourloupe du revenu universel** », émission Aux ressources animée par Laura Raim, site Hors-série, 18 février 2017

[Lien vers l'émission](#)